

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-25

2002

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2005-04

Amendement 1

**Appareils électrodomestiques et analogues –
Sécurité –**

**Partie 2-25:
Règles particulières pour les fours à micro-ondes,
y compris les fours à micro-ondes combinés**

Amendment 1

**Household and similar electrical appliances –
Safety –**

**Part 2-25:
Particular requirements for microwave ovens,
including combination microwave ovens**

© IEC 2005 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 61B: Sécurité des fours à micro-ondes du Comité d'Etudes 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61B/298/FDIS	61B/303/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

AVANT-PROPOS

Dans les différences existant dans certains pays, ajouter le tiret suivant:

- 7.12: Il est interdit de placer l'appareil dans un meuble muni d'une porte (Japon)

2 Références normatives

Ajouter la nouvelle référence suivante:

CEI 60068-2-6, *Essais d'environnement – Partie 2: Essais – Essai Fc: Vibrations (sinusoïdales)*

5 Conditions générales d'essais

5.3 Modification

Insérer, après "22.115," sur la deuxième ligne et dans la troisième parenthèse, "22.116,".